

Nouvelles mesures touchant la retraite et les aînés dans les budget de 2022

Québec

Bonification du montant de soutien pour les aînés

Pour les personnes de 70 ans ou plus
le crédit remboursable maximum passe de 411\$ à 2000\$

Source : Finance Québec ¹

Simplification des démarches administratives à la suite d'un décès

Accélérer l'inscription d'un décès au registre de l'état civil

renforcer l'obligation d'inscription du liquidateur d'une succession au Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM)

Référence : APFF

Fédéral

Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété

8000\$ par année

40 000\$

Pas de report des cotisations inutilisées

Crédit d'impôt pour la rénovation d'habitations multigénérationnelles

Crédit remboursable de 15% du minimum entre les dépenses admissibles et 50 000\$

Personnes admissibles

Personnes âgées de 65 ans ou plus

Adultes handicapés

Crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire

Plafond des dépenses augmenté à 20 000\$

Référence : APFF